

Le handicap en Martinique : une réalité complexe

Les différents visages du handicap en Martinique

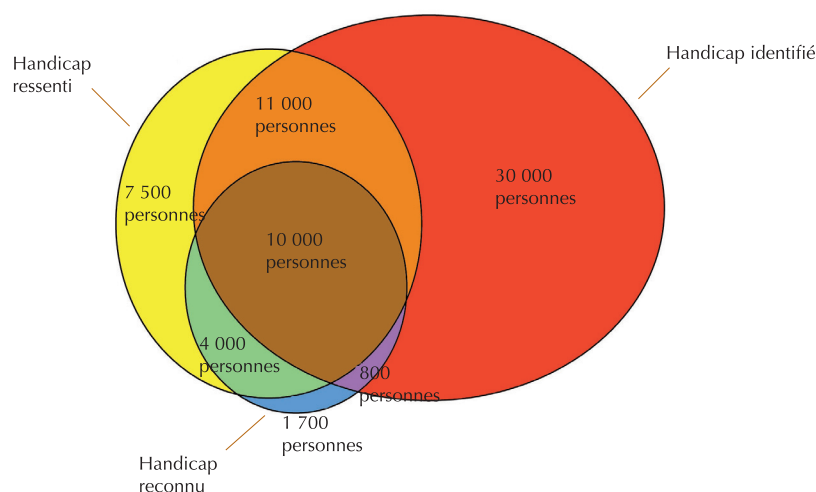
En Martinique, 17 % des personnes sont concernées par une forme de handicap. Ce taux est proche de celui de la France métropolitaine (16 %). L'âge est un élément déterminant quant à l'apparition d'un handicap. L'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap est particulièrement difficile, y compris pour les personnes dont le handicap est officiellement reconnu. Dans leurs activités quotidiennes, les personnes en situation de handicap sont majoritairement assistées par un de leurs proches.

Le concept de handicap est une notion complexe. Le handicap peut revêtir différentes formes et s'exprimer de façon très variée. Pour cerner la notion de handicap, trois approches complémentaires sont proposées : le handicap ressenti (tel que la personne le vit et le déclare), le handicap identifié (le fait de présenter un caractère manifeste de handicap, tels fauteuil roulant ou cécité), et le handicap reconnu (par une administration civile ou militaire, le versement d'une allocation spécifique, etc.). L'encadré «Méthodologie» donne la définition précise de ces trois approches.

Le handicap est plus souvent reconnu officiellement chez les hommes que chez les femmes. La plus forte présence des hommes sur le marché du travail, notamment pour les anciennes générations, explique pour partie cet écart. Pour les femmes, les formes de handicap les plus fréquentes sont la conséquence de leur accès à des âges plus élevés : difficultés à sortir du domicile, nécessité de recourir à une aide humaine, etc.

17% des martiniquais sont concernés par le handicap

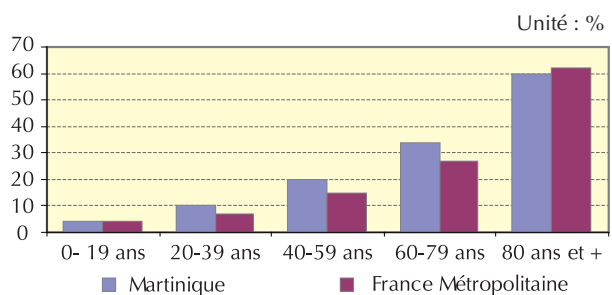
Répartition de la population martiniquaise selon les différentes formes de handicap



Source: Insee-Enquête Handicap santé 2008, Martinique

La part des personnes en situation de handicap augmente avec l'âge

Part des handicapés dans la population totale selon l'âge en Martinique



Source: Insee-Enquête Handicap santé 2008, Martinique

L'âge moyen des handicapés martiniquais est de 55 ans contre 59 ans pour les handicapés métropolitains.

Le handicap touche particulièrement les 40-59 ans. Cette population apporte la moitié du handicap « reconnu » et le tiers du handicap « ressenti ». Parmi eux, un tiers est concerné par des déficiences psychologiques. Il s'agit surtout de troubles de la mémoire et de l'humeur.

Pour les personnes de 20 à 39 ans, la reconnaissance officielle de leur handicap est associée à un retrait du marché du travail : la moitié des personnes reconnues handicapées sont inactives contre seulement un tiers des personnes déclarant un handicap simplement ressenti.

Si la proportion de personnes souffrant d'au moins une forme de handicap est comparable entre la Martinique et la France métropolitaine, les types de handicaps diffèrent sensiblement. La Martinique est moins concernée par le handicap « ressenti » et le handicap « reconnu ». A l'inverse, le handicap « identifié » y est beaucoup plus fréquent.

Le handicap est plus souvent reconnu pour les hommes

Part de personnes handicapées selon les différentes approches en Martinique

	Unité : %		
	Hommes	Femmes	Ensemble de la population
Etre reconnu officiellement handicapé	5,2	3,2	4,2
Recourir à une canne, une prothèse, ou une autre aide technique	2,6	3,4	3,1
Recourir à une aide humaine	3	3,6	3,4
Rencontrer des difficultés pour sortir du domicile	5,2	7,2	6,2
Ressentir un handicap	9	7,3	8,1

Source: Insee-Enquête Handicap santé 2008, Martinique

En Martinique, les handicapés « identifiés » (personnes présentant des signes manifestes de handicap) sont nettement plus nombreux que les handicapés « reconnus » administrativement. Cette situation pose la question de la diffusion des procédures de reconnaissance du handicap au sein de la population. La population des handicapés uniquement « reconnus » est plutôt masculine et un peu plus jeune (50 ans en moyenne contre 55 ans pour l'ensemble des handicapés) alors que la population des handicapés uniquement « identifiés » est majoritairement féminine et âgée (57 ans de moyenne d'âge).

Un handicap surtout identifié

Population concernée par chacune des formes de handicap en Martinique

	Unité : %	
	Martinique	France métropolitaine
Ressenti	8,1	9,6
Reconnu	4,2	7,9
Identifié	13,3	9,4
Au moins une des 3 formes de handicap	16,5	16

Source: Insee-Enquête Handicap santé 2008, Martinique

Les déficiences augmentent avec l'âge

Part des principales déficiences selon l'âge en Martinique

	Unité : %					
	Martinique			France Métropolitaine		
	Moins de 60 ans	60 ans et plus	Ensemble de la population	Moins de 60 ans	60 ans et plus	Ensemble de la population
Vision	34	62	39	45	82	53
Psychologique	13	26	16	17	30	20
Motricité	9	36	14	13	45	20
Audition	3	14	5	6	29	11
Parole	2	2	2	2	3	2

Source: Insee-Enquête Handicap santé 2008, Martinique

En Martinique comme en France métropolitaine, les principales déficiences sont visuelles, motrices et psychologiques.

Les personnes de plus de 60 ans sont beaucoup plus concernées par les différents types de déficience.

Les affections telles le glaucome, la cataracte et la dégénérescence maculaire sont fortement liées à l'âge et expliquent le taux de prévalence de la déficience visuelle nettement plus important pour les plus de 60 ans.

L'accès à l'emploi est très difficile pour les handicapés

Les personnes handicapées sont bien moins souvent en activité (en emploi ou au chômage) que le reste



de la population, et ce quel que soit le type de handicap. Lorsqu'elles sont présentes sur le marché du travail, c'est une fois sur deux en tant que chômeur. Ainsi, seulement une personne sur cinq est en emploi parmi les handicapés « identifiés » contre une sur deux dans l'ensemble de la population.

Les personnes handicapées en emploi sont majoritairement ouvriers ou employés et sont surreprésentées par rapport à la population martiniquaise. A l'inverse, les cadres sont sous

représentés parmi les handicapés qui ne comptent que 1 % de cadres contre 4 % dans la population totale.

Une aide plutôt familiale

Quatre personnes handicapées sur 10 sont aidées par un membre de leur famille. Les aidants familiaux sont très souvent les enfants de la personne en situation de handicap (40 %) ou le conjoint (15 %).

Au sein de la parentèle, les femmes telles la mère ou la sœur aident plus souvent que les hommes (frère ou père).

Une personne handicapée sur dix est aidée par un professionnel. La moitié des aidants professionnels sont des aides ménagères ou des auxiliaires de vie. L'autre moitié se compose de personnel infirmier et paramédical (aide-soignante, kinésithérapeute). La moitié des personnes handicapées bénéficiant d'une aide professionnelle reçoit une visite quotidienne, l'autre moitié reçoit une visite hebdomadaire.

Seul un tiers des handicapés est présent sur le marché du travail

Situation professionnelle des handicapés de 15 à 67 ans selon le type de handicap

	Unité : %			
	Population totale	Population en situation de handicap		
		Ressenti	Reconnu	Identifié
Emploi	48	16	12	20
Chômage	20	14	15	15
Etudes	17	3	6	2
Retraité	6	42	29	47
Au foyer	4	5	3	5
Autres inactifs (dont invalides)	5	20	35	11
Ensemble	100	100	100	100

Source: Insee-Enquête Handicap santé 2008, Martinique

Guillaume Géran

Ann-Émmanuelle Fanon

Quelques définitions

La définition légale du handicap

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le handicap ne doit pas être associé à une maladie, au sens strict du vocabulaire médical. La nouvelle loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit de façon précise, ce qui caractérise une situation de handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Les situations de handicap résultent de l'interaction entre l'état de santé ou les limitations fonctionnelles d'une personne et des facteurs environnementaux.

La déficience :

La déficience est une « perte de substance ou altération définitive ou provisoire, d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique ». Ce terme est plus global que celui de trouble, qui n'inclut pas de perte de substance.

Une déficience est un problème du corps ou du cerveau ; un écart par rapport à une situation normale.

Une déficience peut être

- Motrice : paralysie, amputation, gêne dans les articulations ;

- Sensorielle : cécité ou malvoyance, surdité partielle ou totale ;

- Cognitive : troubles du comportement, de l'apprentissage, du langage ou de la compréhension ;

La limitation fonctionnelle :

La limitation fonctionnelle est une réduction partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité : s'habiller, se tenir debout, parler...

Une limitation fonctionnelle peut être

- Motrice : avoir beaucoup de difficultés à marcher sans aide technique, s'agenouiller, se baisser, lever le bras, porter des charges lourdes ;

- Sensorielle : beaucoup de difficultés à entendre une conversation avec plusieurs personnes même avec un appareil, à voir de près ou de loin même avec des lunettes ;

- Cognitive : se mettre souvent en danger, être souvent impulsif ou agressif, avoir beaucoup de difficultés à se concentrer, avoir fréquemment des troubles de la mémoire.



L'enquête **Handicap-Santé**, volet ménage (sont exclues de cette enquête les personnes vivant en établissement) menée en 2008 par l'Insee, l'association Réadaptation à l'autonomie de la personne handicapée, le Centre hospitalier universitaire, le Conseil général et la Préfecture de Martinique, a pour objectif d'améliorer la connaissance des populations en situation de handicap, d'incapacité ou de déficience. Elle est réalisée auprès des personnes vivant à domicile (hors institutions spécialisées) et permet de disposer de données sur la santé, les conditions de vie et de logement, l'insertion sociale, scolaire et professionnelle. Elle donne des éléments pour mieux cerner et comprendre les besoins et attentes des personnes concernées, au regard, en particulier, des aides dont elles peuvent bénéficier. Elle constitue une base de données essentielle sur laquelle peuvent s'appuyer les réflexions à mener dans le cadre des schémas départementaux.

Une personne est considérée en situation de handicap si elle répond à au moins une des trois approches suivantes :

Une personne au **handicap reconnu** a déclaré une ou des reconnaissances administratives matérialisées par :

- une rente, une pension ou avoir un taux d'invalidité/incapacité reconnue par la Sécurité sociale, l'Armée ou une société d'assurance.
- une allocation ou une prestation comme l'Allocation adulte handicapé (AAH), la Prestation de compensation du handicap (PCH), l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), ou l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).
- une carte d'invalidité, de priorité ou de stationnement.
- avoir été orientée vers un service ou un établissement pour personnes handicapées.
- entrent aussi dans cette catégorie les personnes ayant obtenu de la part de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou auparavant de la Cotorep, l'une des reconnaissances suivantes : orientation vers un établissement scolaire spécialisé, attribution du statut de travailleur handicapé ou un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 %.
- Une personne au **handicap identifié** a déclaré une impossibilité totale à effectuer au moins une tâche courante (voir, parler, marcher sur 500 mètres, se souvenir de choses importantes, etc.) ou recevoir une aide d'un tiers en raison de son handicap, un aménagement spécial de son logement ou l'utilisation d'une prothèse, d'un appareillage ou d'une autre aide technique.
- Une personne au **handicap ressenti** est celle qui a répondu oui à la question « considérez-vous avoir un handicap ? ».

Pour en savoir plus

- Les situations de handicap, une question d'âge, Axel Gilbert, La lettre Analyses et Résultats de l'Insee Rhône-Alpes n°126, avril 2010
- Handicap, incapacité et dépendance dans les Hauts de-Seine : une mosaïque de situations, Rémi Charrier, Claire Saladino, Collection Insee Ile-de-France à la page n° 328, février 2010.
- L'approche du handicap par les limitations fonctionnelles et la restriction globale d'activité chez les adultes de 20 à 59 ans, Gérard Bouvier, France, portrait social, édition 2009.
- Enquête vie quotidienne et santé. Limitations dans les activités et sentiment de handicap ne vont pas forcément de pair, Loïc Midy, Insee première n°1254, août 2009.
- Le handicap se conjugue au pluriel, Pierre Mormiche, Insee première n°742, octobre 2000.
- Prestations et allocations : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=20&ref_id=15901&page=alape/alap328/alap328_encad1.htm